

Dans ma région, certains agriculteurs ont été écartés du programme LIFT et ont éprouvé des pertes de revenus, même après s'être adressés à de prétendus spécialistes. Le printemps et l'automne ayant été tardifs en 1969, les emblavures au Manitoba ont diminué considérablement. Autrement dit, les cultivateurs manitobains ont fait en 1969 ce qu'ont fait ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1970. Ils ont réduit leurs emblavures. Reconnaissant que les emblavures avaient diminué en 1969 et qu'il serait injuste de ne prendre pour norme que l'année 1969, le ministère, le ministre et la Commission du blé ont consenti à ce qu'on utilise à cette fin l'année 1968. Bref, les représentants de l'industrie agricole, les «Ag Repts», comme on les appelle partout dans l'Ouest, ainsi que des délégués du ministère manitobain de l'Agriculture, ont rencontré les fonctionnaires chargés d'appliquer les règlements du programme LIFT, et la plupart d'entre eux avaient l'impression, notamment dans ma région, que si on se servait comme norme des emblavures de 1968, il fallait alors, d'un autre côté utiliser les étendues laissées en jachère ou consacrées au fourrage en 1969.

Tout cela se passait à l'été de 1970 et les cultivateurs qui œuvraient dans le cadre du programme LIFT et espéraient en profiter comptaient là-dessus. Un problème s'étant posé, on a demandé une décision au ministère, qui a tranché la question en novembre ou en décembre 1970, en ce sens que si les emblavures de 1968 étaient prises en considération, il fallait aussi prendre en considération les étendues laissées en jachère ou consacrées au fourrage en 1968.

Les fermiers qui s'imaginaient que les terres en jachère et les cultures de fourrage de l'été 1969 devaient servir, avaient planifié leurs ensemencements et leurs récoltes de 1970 en conséquence, mais ils se rendent compte maintenant de leur déveine. Plusieurs d'entre eux ont perdu jusqu'à \$300 ou \$400. Un bon nombre de ces agriculteurs auraient pu semer de la graine de colza et c'eût été plus avantageux pour eux. Je pense qu'il y a encore quelques fermiers qui ne savent pas qu'ils auraient pu tirer parti de leurs terres en jachère et superficies en fourrage de 1968 et n'ont par conséquent pas fait de demande à ce sujet.

Je suis persuadé que les fonctionnaires du programme LIFT, qui nous ont facilité la tâche en s'assurant que les gens qui y avaient droit recevaient toute l'attention voulue, sont au courant de la situation, mais il est regrettable que le règlement n'ait pas été établi avant le mois de novembre. On aurait dû le faire avant le mois de mars ou d'avril 1970. C'est pourquoi j'exhorte à nouveau le ministre à fournir aux bénéficiaires des avances en espèces un document quelconque pour éviter toute erreur pouvant donner lieu à des difficultés inutiles. J'espère que l'on répondra à quelques-unes de ces questions au comité. J'espère également qu'il y aura moyen d'améliorer le bill.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de discuter longuement du projet de loi. Je m'imagine un peu ce à quoi vous pensez de même que les députés pour les circonscriptions desquels l'agriculture n'est pas d'un grand intérêt. Plusieurs représentants des circonscriptions urbaines trouvent peut-être étrange que nous semblions nous opposer, de ce côté-ci de la Chambre, à la plupart des lois agricoles que le gouvernement présente au Parlement.

[M. Ritchie.]

Les députés ont pu entendre mes collègues leur dire que le bill C-239 sur les avances en espèces aux agriculteurs est avantageux sous bien des aspects. Et c'est bien qu'ils le disent, parce que cette mesure législative fut tout d'abord présentée par un gouvernement conservateur, à une époque où les libéraux la prétendaient impossible. Elle fut mise en vigueur et a donné des résultats. Mais je ne suis pas tout à fait du même avis que quelques-uns de mes collègues car, si j'ai bien saisi la pensée du ministre, le projet de loi à l'étude impose une autre restriction aux agriculteurs.

• (5.00 p.m.)

D'abord, le gouvernement contrôle les ventes du producteur céréalier, et plus tard j'aurai un mot à dire sur l'industrie de l'élevage et la législation du gouvernement à ce sujet. La majorité des députés et quiconque lit les journaux le savent, les producteurs céréaliers ont eu maints problèmes. Vu la région d'où il vient, le ministre se trouve dans une position idéale pour le constater et il doit savoir que les problèmes résultent des mesures sur l'agriculture présentées par le gouvernement actuel. La lecture du bill me donne l'impression que le ministre dispense quelques fleurs, mais, en ce qui concerne les paiements anticipés qui étaient satisfaisants pour les agriculteurs, il change l'entente avec eux pour leur faire exiger des billets promissoires.

Comme tout homme d'affaires le sait, l'établissement d'une entreprise exige tout d'abord des capitaux d'exploitation. Autrement, cet homme ferait faillite. Il se peut bien que le gouvernement tente de ruiner les agriculteurs. Toute sa politique agricole repose sur le principe visant à restreindre l'agriculture au Canada. Si je parle ainsi, c'est qu'avec le contrôle de l'État, que cette mesure tente d'assurer, je pense, la production peut être acheminée vers les marchés de son choix. Je ne crois pas, toutefois, que ce soit là l'intention de nos cultivateurs de l'Ouest.

Une note explicative du bill se lit ainsi:

Cette modification découle du changement proposé du taux de l'intérêt payable sur un paiement anticipé, dans certains cas, qui devient un taux prescrit pour la campagne agricole au cours de laquelle a été fait le paiement anticipé, au lieu d'un taux fixe de six pour cent.

Ce taux prescrit est-il un taux bancaire, un taux international stabilisé ou un taux fixé par quelque bureaucrate à Ottawa? Il y a dans ce bill plusieurs articles relatifs à l'intérêt. Comme l'a dit le ministre, je suppose que ce projet de loi représente en majeure partie un rajustement de l'intérêt et du mode de paiement. Il faut se rappeler que ce n'est pas de leur faute si les cultivateurs ne peuvent payer intérêt et principal. Leur grain est empilé jusque sous les combles mais parce que le gouvernement se montre négligent pour l'écouler, ils n'en retirent aucun revenu en espèces. Si j'incrimine le gouvernement c'est parce que, à l'inverse des autres pays, il contrôle la commercialisation des céréales et il en a accepté la responsabilité. Nous savons qu'il y a des débouchés et nous nous demandons pourquoi il ne vend pas ces céréales. Sa politique devrait sûrement s'orienter vers la commercialisation et la production et non vers la réduction.

Le ministre a essayé de nous dire qu'il n'y a pas de débouchés pour nos céréales. Dans quelques instants, je lui demanderai si le gouvernement a refusé des ventes